



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5446>

Ce n'est pas la première loi de vol des terres et ce ne sera pas la dernière.

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Orly Noy

8 FÉVRIER 2017 - +972

Traduction Michèle Sibony pour l'UJFP

Israël a une longue et riche histoire d'utilisation de la loi pour déposséder les Palestiniens de leur terre. Qui accepte de regarder ce qui s'est passé pendant les derniers 70 ans ne devrait pas feindre d'être scandalisé par la dernière « loi de vol des terres ».



Bravo au parlement israélien pour avoir voté au début de cette semaine, la « loi de régulation des colonies » (aussi connue sous le nom de « loi de normalisation » et « loi d'officialisation »).

La loi légalise rétroactivement le vol par les colons de terres privées propriétés de Palestiniens, en grande partie les terres sur lesquelles ces colonies qu'Israël appelle des « avant-postes illégaux » ont été construites - car leur existence est illégale même selon la loi israélienne.

Pour être honnête je ne comprends pas vraiment l'indignation du public « juif et démocratique » envers la législation et son passage dans la loi. La nouvelle loi reste fidèle à la longue tradition israélienne d'« officialisation » ou de « régulation » du vol des propriétés palestiniennes par des moyens légaux ; cette loi n'introduit aucune astuce que nous n'ayons vu auparavant.

La tradition commence dans les premières années de l'État d'Israël avec la « Loi sur la propriété des absents de 1950 » qui « régule » l'expropriation des propriétés palestiniennes de tout.e Palestinien.ne qui avait fui.e ou été chassé.e de sa maison pendant la guerre de 1948 et avait achevé son parcours dans l'un des États arabes alentours, « ou dans toute partie de Palestine hors du territoire d'Israël » entre le 29 novembre 1947 et le 19 mai

1948.

Ce que fit la loi sur la propriété des absents, c'est qu'elle déclara que tout ce qui concernait propriétés et terres, était effacé des registres en 1948 - s'agissant des propriétés possédées par les Palestiniens s'entend. Les Palestiniens n'ont aucun recours légal possible pour réclamer des propriétés laissées avant 1948. Les juifs par contre peuvent retrouver les propriétés qu'ils possédaient avant 1948, dans les quartiers de Jérusalem Est comme Sheikh Jarrah, et les autorités israéliennes sont ravies de les aider en chassant les résidents palestiniens de ces propriétés.



Après 1967 la pratique s'est complexifiée, quand Israël a annexé Jérusalem Est, il a aussi appliqué son système de lois dans les nouveaux quartiers et villages occupés, incluant la Loi sur la propriété des absents. Ce qui transforma toutes les propriétés appartenant à des résidents de Jérusalem Est en propriétés d'absents, puisque durant la période définie par la loi, ils étaient résidents d'un pays ennemi, la Jordanie, qui contrôlait Jérusalem Est à cette époque. Cette situation juridique trop absurde aux yeux même des autorités israéliennes, fit que les Palestiniens vivant dans les zones annexées plus tard par Israël furent exemptés de la loi.

Mais que se passe-t-il avec les palestiniens résidents de Cisjordanie qui ne vivaient pas à Jérusalem mais y avaient des propriétés ? De nombreux ministres de la justice israéliens ont déclaré fondamentalement inacceptable l'application de la loi sur la propriété des absents à ces personnes. Mais les autorités israéliennes ont décidé de les ignorer. Au contraire elles commencèrent dans les années 80 à utiliser la loi dans un effort massif pour soulager les Palestiniens de leurs propriétés et les confier aux colons juifs.

En d'autres termes, la position israélienne est : les propriétés qui appartiennent à des juifs avant 1948 et sont localisées sur le territoire israélien sont... à nous ; les propriétés qui appartiennent aux palestiniens chassés ou enfuis en 1948 sont...à nous ; les propriétés de Palestiniens qui n'ont jamais quitté leurs maisons mais localisées sur

Ce n'est pas la première loi de vol des terres et ce ne sera pas la dernière.

des terres ultérieurement annexées par Israël sont.. à nous. Et nous n'avons même pas parlé des terres à l'intérieur d'Israël déclarées « terres d'état » afin de déposséder les Palestiniens, ou des magouilles du Fond National Juif, ou des manipulations par lesquelles les terres furent acquises avant l'établissement de l'État.

La loi votée au début de cette semaine n'était que l'étape suivante logique dans les efforts réglementaires et juridiques depuis des dizaines d'années destinés à s'emparer de la terre palestinienne. Ainsi cette semaine, des terres appartenant à des Palestiniens qui n'avaient même jamais quitté leurs maisons, dans un territoire jamais annexé à Israël, et qui ne sont pas situées dans l'État d'Israël - sont aussi à nous.

Alors pour tous ceux qui n'avaient pas fait attention jusqu'ici, continuez à lever les yeux au ciel, à vous indigner et vous arracher les cheveux sur la perversion de cet exercice d'équilibriste d'Israël « juif et démocratique ». Alors que tous ceux qui ont fait attention pendant les 70 dernières années, comprennent que cette nouvelle loi suit le seul et unique chemin emprunté par le sionisme israélien depuis ses tous premiers jours.

Présentation d'Orly Noy sur le site +972

ORLY NOY écrit dans « conversation locale » un site de gauche anticolonialiste en hébreu et sur +972 un web magazine en anglais contre l'occupation. Elle se définit ainsi :

Je suis une militante politique, dans le passé j'ai milité à la coalition des femmes pour la paix et l'arc en ciel démocratique oriental « keshet ». Ces dernières années je suis devenue plutôt une militante de clavier. Je m'intéresse aux lignes d'intersection et de définition de mon identité comme orientale, femme de gauche, femme, une migrante temporaire vivant à l'intérieur d'une perpétuelle immigrante, et le constant dialogue entre toutes.. Je traduits de la poésie et de la prose du persan, et je rêve de construire sinon une bibliothèque entière au moins une modeste étagère de livres persans en hébreu, comme acte politique de lutte contre la marginalisation de la culture orientale dans le discours israélien.